

## Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Points et réunions diverses**

- **Points dernière réunion de conseil municipal :** M. le Maire informe de l'évolution de certains dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Commission communale de contrôle des listes électorales :** M. le Maire informe les élus que suite à des précisions de la Préfecture, il convient de désigner de nouveaux membres à la commission communale de contrôle des listes électorales conformément aux exigences légales. Ainsi, Michèle CHEUVRY en tant que titulaire et Isabelle ROY en tant que suppléante sont désignées au sein de cette commission. Ces nouvelles désignations annulent et remplacent celles prises lors de la séance du 16 juin dernier.

M. le Maire informe, par ailleurs, qu'il va être proposé à la Préfecture les candidatures de Laurent NOMINÉ et Martine VARVOUX en tant que délégués et celles de Claude BOUTY et Alain POTHIER respectivement titulaire et suppléant représentant le Tribunal de Grande Instance.

### **Intercommunalité**

- **Transfert de police spéciale du maire au président de l'intercommunalité :** M. le Maire informe qu'il renonce au transfert de pouvoir de police spéciale au président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ; un courrier va être adressé en ce sens à l'intercommunalité.

- **Fonds de concours Touraine Vallée de l'Indre et projet bâtiment scolaire :** Les élus décident de solliciter le fonds de concours intercommunal d'un montant de 4 136 € pour participer au financement des travaux de construction du bâtiment scolaire.

- **Convention de mise à disposition de personnel intercommunal pour des temps scolaires ou périscolaires :** M. le Maire informe qu'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en remplacement ou renfort d'agents communaux sur les temps scolaires ou restauration scolaire va être signée. Elle concernera l'agent intercommunal qui remplace une ATSEM communale mise en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 5 octobre.

- **Etude sentier de randonnée :** M. le Maire dresse l'historique de ce dossier. La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre souhaite élaborer un sentier de randonnée sur la commune à partir du chemin de la Varenne en direction du Nord. Pour cela, deux solutions étaient proposées : rejoindre le chemin rural n°37 dit de la Braudière situé le long de la voie ferrée mais qui se situe sur la commune de Thilouze ou poursuivre sur le chemin rural n°9 dit de la Varenne. La seconde solution retenue a fait l'objet d'un rendez-vous le 10 mars dernier sur place avec un géomètre délégué par la Touraine Vallée de l'Indre.

Force a été de constater que le chemin était très difficilement récupérable car envahi par la végétation et d'un commun accord, cette solution a été abandonnée, reste à définir l'étude de la 2<sup>nd</sup>e solution. Cela nécessite de remettre en état le Chemin Rural dit de la Varenne pour rejoindre le chemin le long de la voie de chemin de fer se situant sur la commune de Thilouze, d'où une entente à venir avec cette dernière.

### **Affaires scolaires et périscolaires**

- **Point service cantine** : M. le Maire présente aux élus le planning de travail des adjointes techniques ayant fonction d'ATSEM notamment mis en place depuis la rentrée scolaire et intégrant le protocole sanitaire de rigueur. Le temps de travail sur la pause méridienne est très dense tant sur le service cantine lui-même que sur la surveillance de cour ; cela nécessiterait la présence d'une personne supplémentaire. Sur proposition de la Commission communale Ressources Humaines et Finances, une évolution va être mise en place avec notamment l'appui d'un agent intercommunal. M. le Maire évoque, en parallèle, le temps ATSEM avec une alternance de planning entre les deux ATSEM principales qui permet d'alléger l'amplitude de travail une semaine sur deux. La mise à disposition d'une ATSEM supplémentaire en renfort l'après-midi avait été accordée depuis la rentrée jusqu'au vacances de la Toussaint dans le contexte sanitaire actuel. Ce renfort va être maintenu uniquement sur l'aide au couchage des petits à la rentrée du 2 novembre. Ce poste correspond à la convention de mise à disposition évoquée au point précédent.
- **Nouvelle organisation garderie périscolaire** : M. le Maire informe que Touraine Vallée de l'Indre souhaite, à la rentrée de la Toussaint, mettre un troisième agent sur le temps de garderie périscolaire le matin et disposer de deux sites de garderie au vu du nombre croissant de la fréquentation de ce service. Il a été proposé la petite salle des albizzias qui accueillerait alors les enfants « élémentaires », laissant la garderie côté mairie pour les « maternels ». D'autres solutions par la suite sont évoquées, à savoir le préfabriqué après livraison du nouveau bâtiment scolaire ou encore la salle informatique. Touraine Vallée de l'Indre adaptera la facturation concernant la dépose ou retrait des enfants en fonction de ces deux sites.

### **Personnel communal**

- **Mise en disponibilité adjoint technique fonction ATSEM** : M. le Maire précise que, suite à la modification de planning en début d'année scolaire, une ATSEM a fait le choix de chercher un autre poste correspondant mieux au rythme de sa vie personnelle et ses aspirations professionnelles. Cet agent, sur sa demande, a donc été mise en disponibilité pour convenances personnelles.
- **Mise à disposition agent intercommunal** : En remplacement de cet agent communal mis en disponibilité, un agent intercommunal a été mis à disposition sur son poste comme évoqué précédemment.
- **Contrat aidé agent technique et renouvellement** : M. le Maire informe les élus qu'un renouvellement du contrat aidé pour l'agent en charge du ménage des bâtiments communaux a été accordé à titre dérogatoire à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour 6 mois.
- **Renfort services techniques** : Sylvain PLUMÉ a récemment quantifié la charge de travail à l'année de ce service communal soit 2,69 Equivalents Temps Plein. Les deux agents en poste sont aidés depuis plusieurs années par un agent contractuel sur toute ou partie de l'année. Il est prévu de conserver ce renfort jusqu'à la fin de l'année et d'étudier sur 2021 ce qu'il est possible de faire avec étude du budget. Anita RAVION s'interroge sur le constat de travail manuel effectué au détriment de l'utilisation de matériel mécanique existant à l'instar de la balayeuse. Une étude sera faite sur le matériel et son utilisation ou obsolescence et sur des possibilités d'externaliser certaines tâches.

### **Budget – Finances**

- **Coopérative scolaire - rectification** : Xavier GAUTHIER précise qu'un montant de 4,40 € par élève a été voté lors du dernier conseil municipal ; cela dit le nombre d'élèves, erroné, est porté à 140, il convient de reprendre une délibération avec un montant global de 616 €.
- **Banquet communal et colis de Noël** : M. le Maire rappelle que le banquet n'a pas pu se faire cette année au vu de la crise sanitaire et que le décalage calendaire appréhendé ne pourra pas non plus s'effectuer. Il est envisagé de remplacer ce banquet par un colis de Noël, ce projet sera évoqué prochainement au sein de la Commission Qualité de Vie Solidarité et Actions Sociales.
- **Décisions modificatives** : M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire des régularisations budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement. Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations budgétaires nécessaires proposées.
- **Restes à réaliser et régularisations** : M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire des régularisations budgétaires en section investissement suite à une demande de la Préfecture afin de corriger les restes à réaliser 2019 reportés sur le budget 2020. Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations nécessaires proposées.
- **Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire et projet réhabilitation lagune** : Les élus décident, à l'unanimité, de solliciter le Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire pour aider au financement d'un projet d'aménagement sur le site de l'ancienne lagune en partenariat avec l'association « Le jardin de demain ». M. le Maire rappelle que 5 000 € est prévu au budget à cet effet, la subvention demandée sera du même montant.
- **Fonds d'Animation Locale** : M. le Maire informe qu'une subvention de 2 500 € émanant du Conseil Départemental a été octroyée au titre du Fonds d'Animation Locale de Monts pour l'ouverture d'une nouvelle classe, subvention sollicitée courant juillet. Les élus actent du versement de cette subvention.

### Travaux communaux

- **Bâtiment scolaire et avenant lot gros oeuvre** : M. le Maire rappelle aux élus qu'un avenant sur le lot maçonnerie d'un montant de 11 220 €HT a été présenté suite à la nécessité de renforcement de la dalle mise à jour à la suite d'une étude géotechnique réalisée tardivement ; cet avenant nécessite la prise d'une délibération. Les élus acceptent à l'unanimité ce devis.
- **Bâtiment scolaire et lot électricité-chauffage** : M. le Maire stipule que ce dossier n'a pas pu être étudié en amont et qu'il soumettra donc ce point à la commission ad hoc avant soumission au conseil municipal. Il en profite pour faire un point rapide sur ce chantier, mentionnant un coût supplémentaire lié au raccordement au réseau d'assainissement, la démolition du préfabriqué à l'étude, l'aménagement de la cour sans doute courant de l'été prochain. La livraison du bâtiment est toujours prévu pour le retour des vacances de février.

### Transports

- **Elargissement de l'A10 et destruction des ponts** : M. le Maire présente quelques photos et vidéos prises lors de la destruction du pont de la RD21 surplombant l'A10 au niveau de La Laurière. Cette opération impressionnante s'est déroulée dans la nuit du 13 au 14 octobre. Les autres ponts similaires seront détruits afin de laisser place aux nouveaux de la même façon dans les semaines à venir.

### Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident de ne pas préempter :
  - sur le terrain et bâti du 14 rue Roland Garros
  - sur les terrains et bâtis des 11 rue des Champs Gibert

### **Dates à retenir**

- Conseil d'école **Mardi 3 novembre** – 9 février – 1<sup>er</sup> juin
- Commémoration du 11 novembre **Mercredi 11 novembre** à 9h45 – infos à venir
- Prochains CM **Vendredi 4 décembre** à 20h00 — mairie

### **Questions diverses**

- **Faiénçage voirie** : Olivier MESNARD informe d'un faiénçage naissant route du Chêne Parapluie. Le maître d'œuvre sera contacté.
- **Marquage au sol d'interdiction de stationnement** : Olivier MESNARD demande à ce que soit revu le marquage au sol d'interdiction de stationnement en centre bourg fait récemment, qui par endroit ne semble pas cohérent. Voir à mettre en place un arrêt-minute.
- **Mot stationnement gênant** : Pour faciliter l'action et l'instantanéité, un mot standard à apposer sur les parebrises des voitures sera préparé pour informer des stationnements gênants. Julien MARTIN doit initier cette communication.
- **SIEIL et éclairage public** : Les élus s'interrogent sur les actions d'évolution de l'éclairage public à mener en collaboration avec le SIEIL, notamment le passage en LED et le remplacement des luminaires avec une projection par secteur sur plusieurs années.
- **Arceau de protection luminaire parking albizzias** : Julien MARTIN stipule que l'arceau de protection au pied d'un luminaire sur le parking des albizzias mériterait d'être peint une meilleure visibilité. Cela va être étudié.
- **SMICTOM** : Anita RAVION rapporte que les élections du Président, Philippe MASSARD et des Vice-présidents de ce syndicat se sont déroulées respectivement le 7 septembre et le 5 octobre. Une discussion est lancée sur les déchèteries, la rénovation des actuelles et les nouvelles à venir. Une subvention de 2 000 €, en lieu et place des 26 000 € demandés, a été versée à l'entreprise SUEZ qui a fait part de surcoûts engendrés par la crise liée au Covid19 ; ce sujet a été très controversé au sein du syndicat.
- **Assemblée générale ADMR** : Anita RAVION a assisté à l'AG de l'Association locale d'Aides en Milieu Rural. Cette association cherche du personnel, la commune pourrait relayer cette information via Facebook. Par ailleurs, il a été demandé d'ajouter des tampons sous les chaises de la salle des Albizzias, constat d'usure fait à cette occasion.
- **Bibliothèque et école** : Les classes vont revenir à la bibliothèque après les vacances scolaires avec le respect du protocole sanitaire en vigueur et alternance de semaine afin de ne pas brasser les groupes.
- **Zone renforcée Covid 19 Indre et Loire** : M. le Maire fait lecture du communiqué de presse de la Préfète qui décrète le passage du département en zone renforcée à compter du samedi 17 octobre 2020.

Le secrétaire de séance